

TGI de MAMOUDZOU
ARRIVÉE

LE 26 FEV. 2019

Secrétariat du Procureur

Tribunal de Grande Instance de MAYOTTE
Monsieur le Procureur de la République

*Plainte pour mise en danger de la vie des élèves et non-
assistance à personne en danger
contre la Commune de Ouangani, le Vice-rectorat de Mayotte,
Monsieur le Maire de OUANGANI et le Vice-Recteur de Mayotte
Devant le Procureur de la République du tribunal de Grande
Instance de MAMOUDZOU (MAYOTTE)*

Pour : L'association L'Espoir des Enfants de la commune de
Ouangani, 2 ruelle du foyer des jeunes. HAPANDZO. 97670 Coconi

Ayant pour Conseil: **Maître Delamour MABA DALI**, Avocat à la Cour
- Barreau de Mayotte, 17 Rue Manga Magari - 97615 DZAOUZDI-
LABATTOIR - Tél : 02-69-61-17-45 - Fax : 02-69-61-18-16 -
Vestiaire
GSM : **06-39-62-74-90** Palais. E-mail :
delamour.avocat@gmail.com

Elisant domicile au Cabinet de son Avocat pour les besoins de
la procédure

Contre :

- La commune de OUANGANI, personne morale de droit public,
Place Zakia Madi, 97670 Ouangani Mayotte
- Le Maire de OUANGANI, Place Zakia Madi, 97670 Ouangani
Mayotte
- Le Vice-Rectorat de MAYOTTE, personne morale de droit
public, Rue Sarahangué, BP 76, 97600 Mamoudzou
- Le Vice-Recteur de MAYOTTE, Rue Sarahangué, BP 76, 97600
Mamoudzou

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER LES FAITS SUIVANTS :

Cabinet d'Avocat DELAMOUR MABA DALI
17 Rue Manga Magari - 97610 DZAOUZDI-LABATTOIR (MAYOTTE)
Tel. : 0269 61 17 45 - Fax : 0269 611816 - Port : 06 39 62 74 90
SIRET 829 840 131 00017
E-mail : delamour.avocat@gmail.com